

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012 (20h30)**

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mme Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(s) : Mme Martine COTTE, M. Olivier MIGNEREY, (procuration donnée à M. Gérard CROZIER), Mme Martine DEUS, Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à M. Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Christian SIRON.

---

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

### **CCVD : EXTENSION DE COMPETENCE EN MATIERE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le Maire invite M. Didier JOUVE, Conseiller régional et Directeur adjoint de la CCVD, à exposer les enjeux du déploiement de la fibre optique sur le territoire national et communautaire.

Comme la création du réseau téléphonique il y a une cinquantaine d'années, le réseau de fibre optique est appelé à s'imposer du fait des progrès technologiques enregistrés dans les échanges de données informatiques et multimédias. Le réseau « cuivre » de France Télécom n'offre pas le débit suffisant pour transporter ces nouveaux flux de façon efficace sur de longues distances. On observe aujourd'hui une grande inégalité d'accès aux nouvelles technologies, disponibles surtout en milieu urbain. Et M. JOUVE souligne l'intérêt que cela représente au contraire pour les territoires ruraux, en terme de développement économique, immobilier ou touristique. Malheureusement, les opérateurs ne sont pas enclins à négocier avec de petites entités, pour des raisons de rentabilité économique.

Pour cette raison, la Communauté de Communes du Val de Drôme invite les communes adhérentes à lui confier une nouvelle compétence relative aux communications électroniques. Une étude préliminaire a déjà été lancée sur le territoire communautaire. Elle fait ressortir un coût global de déploiement de 23 millions d'euros, qui, rapporté aux nombre d'abonnés potentiels, ne représente pas un coût disproportionné. L'étude considère un déploiement aérien (80 %) et souterrain (20 %) sur environ quatre ans. Le réseau serait alors loué aux opérateurs et les loyers générés couvriraient l'emprunt que cet investissement nécessite.

Le Maire précise que le réseau d'initiative publique ADN (Ardèche Drôme Numérique) propriété des deux départements, traverse déjà la Commune. Les ramifications restent à faire pour raccorder tous les particuliers. Il rappelle également qu'un fourreau a par exemple déjà été prévu dans le cadre des travaux engagés par la Commune sur la RD 93a (enfouissement de réseaux et création de trottoir route de Livron).

M. JOUVE ajoute que les interventions de la CCVD, si elle exerce cette nouvelle compétence, seront subordonnées à l'accord des communes, pour les conditions pratiques de mise en œuvre.

Les conseillers demandent des précisions techniques et financières à M. JOUVE, avant de donner leur accord unanime sur le transfert de compétence. Il apparaît évident à tous que ce projet doit être confié à une structure supra-communale.

Le Maire remercie M. JOUVE pour son intervention. L'objet du débat, bien que technique, a été présenté très clairement.

### **REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET PROJET DE SALLE D'ANIMATION RURALE**

Le Maire rappelle la délibération du 23 juillet 2012 par laquelle l'assemblée délibérante a autorisé le Maire à solliciter les financeurs potentiels pour le projet de réhabilitation de salle polyvalente et de construction de salle d'animation rurale. Cette opération nécessite en effet un financement extérieur et la souscription d'un emprunt. Le contexte économique n'est pas favorable. La dépense publique doit être mesurée, certes, mais doit continuer d'exister parce-que c'est aussi un des moteurs de l'économie locale et nationale. Le Maire rappelle ainsi les messages transmis par les plus hautes autorités aux élus.

Pour ne pas compromettre la réalisation du projet, le Maire et le groupe de travail en charge du dossier, proposent par mesure de prudence, de le scinder en deux tranches : l'une consacrée à la réhabilitation ou mise aux normes de la salle polyvalente (2013) et l'autre relative à la construction d'une salle d'animation rurale, en guise d'extension. Cette seconde phase serait réalisée ultérieurement en fonction de la conjoncture économique et des dispositifs de financement.

Le Maire ajoute que mener le projet en deux tranches permettra en outre à la Commune de régénérer sa capacité d'autofinancement, et de mobiliser de nouvelles ressources internes. Il présente les plans et estimations mis à jour et rappelle que ces documents ont fait l'objet d'une réunion publique préalable, le mercredi 3 octobre 2012.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire, valide à l'unanimité le découpage du projet en deux tranches : Réhabilitation de la salle polyvalente : 954 212,53 € HT et Construction d'une salle d'animation rurale : 753 907,46 € HT, honoraires architectes, bureau de contrôle et coordination sécurité, inclus. Les conseillers autorisent le Maire à inscrire au budget 2013 les travaux relatifs à la première tranche, tandis que celui-ci s'engage à présenter au préalable un plan de financement détaillé de l'opération, après négociation avec les partenaires financiers.

### **CONVENTION D'ASSISTANCE A REDACTION D'ACTE AUTHENTIQUE EN LA FORME ADMINISTRATIVE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune effectue régulièrement des opérations nécessitant la rédaction d'actes authentiques, notamment dans les cas d'acquisition, de vente, ou d'établissement de convention de servitude. La loi permet que les actes avec les personnes publiques soient réalisés sous forme notarié ou sous forme administrative. Le Conseil municipal accepte de signer une convention avec M. Matthieu GORDIEN, fonctionnaire territorial, pour la rédaction des actes authentiques en la forme administrative.

### **DIVERS**

#### **• Interventions des adjoints et présidents de commissions.**

Mme Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la culture, communication, tourisme et environnement, indique que le prochain bulletin municipal est en préparation et paraîtra début novembre.

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, donne le nom du nouveau Président du Sou des écoles : M. TAVIGNOT, et annonce la tenue du Conseil d'école le 22 octobre, ainsi que l'assemblée de l'APEL Saint-Maurice le 23 octobre.

Mme Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, informe l'assemblée que la troupe des Calderas animera le spectacle de Noël des écoles. Elle rappelle également la soirée des sportifs et des bénévoles du 16 novembre prochain.

M. Guy VIGLIOCCO, adjoint communique l'heure de départ du cortège (11h30 Mairie) attendu à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, en raison de la présence exceptionnelle d'un piquet d'honneur militaire (commando marine).

M. Jean-François DURAND, adjoint délégué à l'eau et l'assainissement, indique que les résultats techniques du forage de reconnaissance feront l'objet d'un exposé lors d'un prochain conseil municipal.

M. Bernard COMTE, conseiller municipal délégué à la voirie, assistera dans la semaine à la pose des barrières Montée de Laye. Il rappelle que la deuxième phase des travaux route de Livron va être engagée le 22 octobre. Après la reprise du réseau d'eau et la pose de gaines, l'enfouissement des lignes aériennes (téléphoniques, électriques), la création du trottoir et l'aménagement paysager constituent l'étape suivante. Les travaux prévus sur le Chemin des Cottes tardent en raison du temps nécessaire à l'obtention du relevé topographique de la zone.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, et M. PETIT, Président de la commission travaux, font le point sur l'avancée des travaux de la Salle des Galets (ancien Temple), jouxtant la mairie. Le gros œuvre va bientôt être terminé. La toiture a été démontée pour laisser la place à une toiture plate (dalle béton) recouverte bientôt de végétaux. Une baie a également été créée en façade sud pour apporter plus de luminosité.

#### **• Permis de construire et déclarations préalables accordés**

Jean-Michel CHAGNON donne lecture des dossiers instruits depuis le 24 juillet 2012. Deux permis ont été accordés pour l'extension d'un garage et pour la modification de façades. Quatorze déclarations préalables ont été accordées (piscines, abris, ouvertures, clôtures, aménagements d'habitation, réfection de toitures, façades).

Avant de clore la séance, le Maire signale qu'il s'est rendu avec MM. Christian SIRON et Guy VIGLIOCCO au Congrès des Maires de la Drôme à Saint-Vallier (26).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h45.